



Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

PROCÈS-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET
LE TREIZE AVRIL**

A la demande de :

Gedex, Société Anonyme à capital variable, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 301894630, dont le siège social est 6/8 rue Louis Rouquier – 92300 LEVALLOIS

Laquelle m'a exposé par Madame Adeline DELECOLLE, chargée de communication de la société requérante :

Que la requérante organise un jeu dénommé «GEDIMAT VOUS DIT MERCI», opération se déroulant du 5 au 22 mai 2021,

Que dans ces conditions, pour se garantir de tout litige ultérieur, la société organisatrice estime avoir le plus grand intérêt à voir le règlement de son jeu déposé auprès d'un officier ministériel,

Qu'en conséquence elle me requiert à cet effet.

Ce dont je suis requis.



Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai Pierre-Vincent GUERIN, membre de la Société Civile Professionnelle, Pierre-Vincent GUERIN & Philippe BOURGEAC, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de Paris y résidant 130 rue de Courcelles 75017 PARIS soussigné

Certifie avoir reçu ce jour, en mon Etude, le règlement complet du jeu organisé par la société requérante du 5 au 22 mai 2021 et intitulé «GEDIMAT VOUS DIT MERCI».

Ai annexé au présent procès-verbal ledit règlement sur lequel j'ai apposé le cachet de mon étude.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS ET DE TOUT CE QUE DESSUS
J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

Signataire,
Maître Pierre-Vincent GUERIN
Huissier de Justice associé,





Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

RÈGLEMENT
« GEDIMAT VOUS DIT MERCI »
Du 5 au 22 mai 2021

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Gedex, Société Anonyme à capital variable, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 301894630, dont le siège social est 6/8 rue Louis Rouquier – 92300 LEVALLOIS organise un jeu promotionnel ouvert à toute personne souhaitant y participer, selon les conditions et modalités ci-après.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Ce jeu est réservé aux personnes majeures résidant en France METROPOLITAINE, Principauté de Monaco et Corse comprises, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de sa famille et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et/ou à la gestion de cette opération.

La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation de la participation au jeu et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 3 – DURÉE

La participation au jeu promotionnel « Gedimat vous dit merci » sera ouverte du 5 mai au 22 mai 2021 inclus.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Dotation sur tirage au sort en magasin

Pour l'ensemble des magasins participants :

- 1980 paires d'écouteurs sans fil Blaupunkt, d'une valeur de 23,40 € TTC l'unité
- 396 machines à pop-corn Livoo, d'une valeur de 26,86 € TTC l'unité
- 198 caméras 4K Prixton ou Livoo, d'une valeur de 67,49 € TTC l'unité





Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

- 198 barres de son Sony, d'une valeur de 251,82 € TTC l'unité

Soit, par magasin participant :

- 10 paires d'écouteurs sans fil Blaupunkt, d'une valeur de 23,40 € TTC l'unité
- 2 machines à pop-corn Livoo, d'une valeur de 26,86 € TTC l'unité
- 1 caméra 4K Prixton ou Livoo, d'une valeur de 67,49 € TTC l'unité
- 1 barre de son Sony, d'une valeur de 251,82 € TTC l'unité

À l'exception des magasins cités ci-après pour lesquels le nombre de lots mis en jeu varie comme suit

- Gedimat Boromat, lots mis en jeu pour l'ensemble des 2 magasins d'Ambert et Saint-Clément de Valorgue : 10 paires d'écouteurs, 2 machines à pop-corn, 1 caméra 4K, 1 barre de son
- Gedimat Datas Frères, lots mis en jeu pour l'ensemble des 4 magasins de Seissan, Masseube, Mirande, Vic Fezensac : 30 paires d'écouteurs, 6 machines à pop-corn, 3 caméras 4K, 3 barres de son
- Gedimat Favre d'Anne, lots mis en jeu pour l'ensemble des 5 magasins de Thones, Faverges, Fronteneix, Detrier, Flumet : 20 paires d'écouteurs, 4 machines à pop-corn, 2 caméras 4K, 2 barres de son
- Gedimat Guenée Matériaux, lots mis en jeu pour l'ensemble des 6 magasins de Louvigné du Désert, Mortain-Bocage, Sens de Bretagne, Saint-Brice en Cogles, Lecousse, Saint-James : 40 paires d'écouteurs, 8 machines à pop-corn, 4 caméras 4K, 4 barres de son
- Gedimat Lafon, lots mis en jeu pour l'ensemble des 4 magasins de Mur de Barrez, Aurillac, Maurs, Vic-sur-Cere : 10 paires d'écouteurs, 2 machines à pop-corn, 1 caméra 4K, 1 barre de son
- Gedimat Lauzin, lots mis en jeu pour l'ensemble des 2 magasins de Valence d'Agen et Saint-Nazaire de Valentane : 10 paires d'écouteurs, 2 machines à pop-corn, 1 caméra 4K, 1 barre de son
- Gedimat Pomes Darre Matériaux, lots mis en jeu pour l'ensemble des 5 magasins de Marciac, Lalanne Trie, Castelnaud, Tournay, Plaisance du Gers : 20 paires d'écouteurs, 4 machines à pop-corn, 2 caméras 4K, 2 barres de son

Dotation sur tirage au sort national

- 6 TV Led 55" UHD 4 K TCL d'une valeur de 531 € TTC l'unité.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.





Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

Les bulletins de participation au tirage au sort seront à découper dans les prospectus de la promotion de 2021 (distribués nationalement) ou bien à retirer dans les magasins participant à l'opération (liste disponible sur www.gedimat.fr). Ils seront ensuite déposés par les participants, dans une urne prévue à cet effet dans les magasins participants.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT ET CONDITIONS DE REMISE DES LOTS

6.1. Modalités du tirage au sort

Pour les lots mis en dotation dans les magasins participants

Un tirage au sort sera effectué le 3 juin 2021 au sein de chaque magasin participant à l'opération, qui portera sur l'ensemble des bulletins de participation mis dans l'urne dédiée à l'opération.

Pour les lots objet de la dotation nationale

Une fois effectué le tirage au sort permettant l'attribution des lots mis en dotation par magasin participant, un second tirage au sort sera diligenté le 3 juin 2021 au sein de chaque magasin participant pour sélectionner un bulletin de participation qui sera envoyé à Gedex.

À l'exception des magasins participants cités ci-après pour lesquels le nombre de bulletins envoyés à Gedex sera déterminé comme suit :

- Gedimat Boromat - 1 bulletin tiré au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins d'Ambert et Saint-Clément de Valorgue
- Gedimat Datas Frères - 3 bulletins tirés au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Seissan, Masseube, Mirande, Vic Fezensac
- Gedimat Favre d'Anne - 2 bulletins tirés au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Thones, Faverges, Fronteneix, Detrier, Flumet
- Gedimat Guinée Matériaux - 4 bulletins tirés au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Louvigné du Désert, Mortain-Bocage, Sens de Bretagne, Saint-Brice en Coëges, Lecousse, Saint-James





Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

- Gedimat Lafon - 1 bulletin tiré au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Mur de Barrez, Aurillac, Maurs, Vic-sur-Cere
- Gedimat Lauzin - 1 bulletin tiré au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Valence d'Agen et Saint-Nazaire de Valentane
- Gedimat Pomes Darre Matériaux - 2 bulletins tirés au sort sur l'ensemble des bulletins de participation remis dans les urnes des magasins de Marciac, Lalanne Trie, Castelnaud, Tournay, Plaisance du Gers

L'ensemble des bulletins de participation issus de ce second tirage au sort sera réuni par Gedex pour réaliser le tirage au sort national qui aura lieu le 25 juin 2021, aux fins d'attribution des lots objet de la dotation nationale.

6.2. Attribution des lots

Les gagnants seront informés à l'issue du tirage au sort par courrier ou courriel ; les modalités de la remise de leur lot leur seront précisées à cette occasion, Gedex se réservant la possibilité de solliciter des gagnants tout document justifiant qu'ils satisfont aux conditions du présent règlement permettant l'attribution effective de leur lot. Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du courrier ou courriel de Gedex, le cachet de la poste ou courriel d'envoi faisant foi, redeviendra la propriété de Gedex.

L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de force majeure l'y obligent, remplacer les lots objet du tirage au sort par un ou des lots de nature et de valeur équivalente.

En cas de non attribution d'un lot, ce dernier resterait la propriété de Gedex.

Les lots objet du tirage au sort ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacés par des lots de nature équivalente à la demande du gagnant, et sont non cessibles.

Gedex déclare ne pas être responsable de l'utilisation ou non des lots faite par le gagnant.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ – FORCE MAJEURE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure, elle était amenée à annuler la présente opération, la prolonger ou





Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

21048857

Acte : 322698

en modifier les conditions. Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'opération « Gedimat vous dit merci » sont nécessaires pour le traitement des participations au jeu promotionnel et l'organisation de ce jeu, dans le cadre d'un traitement occasionnel lié à une opération événementielle ponctuelle. Elles ne seront pas conservées passé le délai d'un mois courant à compter de l'envoi du courrier ou courriel d'information des gagnants du tirage au sort national.

Sur consentement exprès de sa part, le participant qui le souhaite pourra par ailleurs accepter que ses données personnelles soient recueillies et conservées par Gedex à des fins de prospection et de sollicitations commerciales. Pour le traitement de ces données, Gedex se référera aux bonnes pratiques fixées par la norme simplifiée n°48 de la CNIL.

En application de la réglementation Informatique et libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de ses données ainsi que du droit de définir le sort de ses données après son décès. Ces droits s'exercent auprès de la société organisatrice en adressant un courrier à : Gedex – 6/8 rue Louis Rouquier 92300 LEVALLOIS PERRET.

ARTICLE 9 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'Etude SCP PETEY-GUERIN-BOURGEAC Huissiers de Justice Associés : 130 rue de Courcelles 75017 PARIS.

